

DÉCISION ILR/E17/51 DU 7 AOÛT 2017

**PORTANT ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES, TARIFS ET FORMULES DE PRIX DE LA FOURNITURE
DU DERNIER RECOURS DE LA SOCIÉTÉ EIDA S.A.**

SECTEUR GAZ NATUREL

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, et notamment ses articles 7 et 53 ;

Vu la décision ILR/E17/22 du 28 avril 2017 portant désignation de la société Eida S.A. comme fournisseur du dernier recours ;

Vu la demande d'acceptation de la société Eida S.A. reçue le 10 mai 2017 et complétée les 12 juin 2017 et 20 juillet 2017;

Décide :

Art. 1^{er}. Les conditions générales, tarifs et formules de prix de la fourniture du dernier recours en gaz naturel de la société Eida S.A. sont acceptés dans leur dernière version reçue par l'Institut en date des 12 juin 2017 et 20 juillet 2017.

Art. 2. La présente décision sera notifiée à la société Eida S.A. et publiée sur le site internet de l'Institut.

L'Institut informe la société Eida S.A. qu'un recours en annulation est ouvert contre la présente décision, à introduire devant le Tribunal Administratif de Luxembourg par ministère d'avocat à la Cour, au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation

La Direction

(s.) Michèle Bram
Directrice adjointe

(s.) Camille Hierzig
Directeur adjoint

(s.) Luc Tapella
Directeur